

Plan Local d'Urbanisme

RAPPORT DE PRÉSENTATION

- ☐ DIAGNOSTIC
- ☐ Le projet communal et ses incidences

☒ PADD

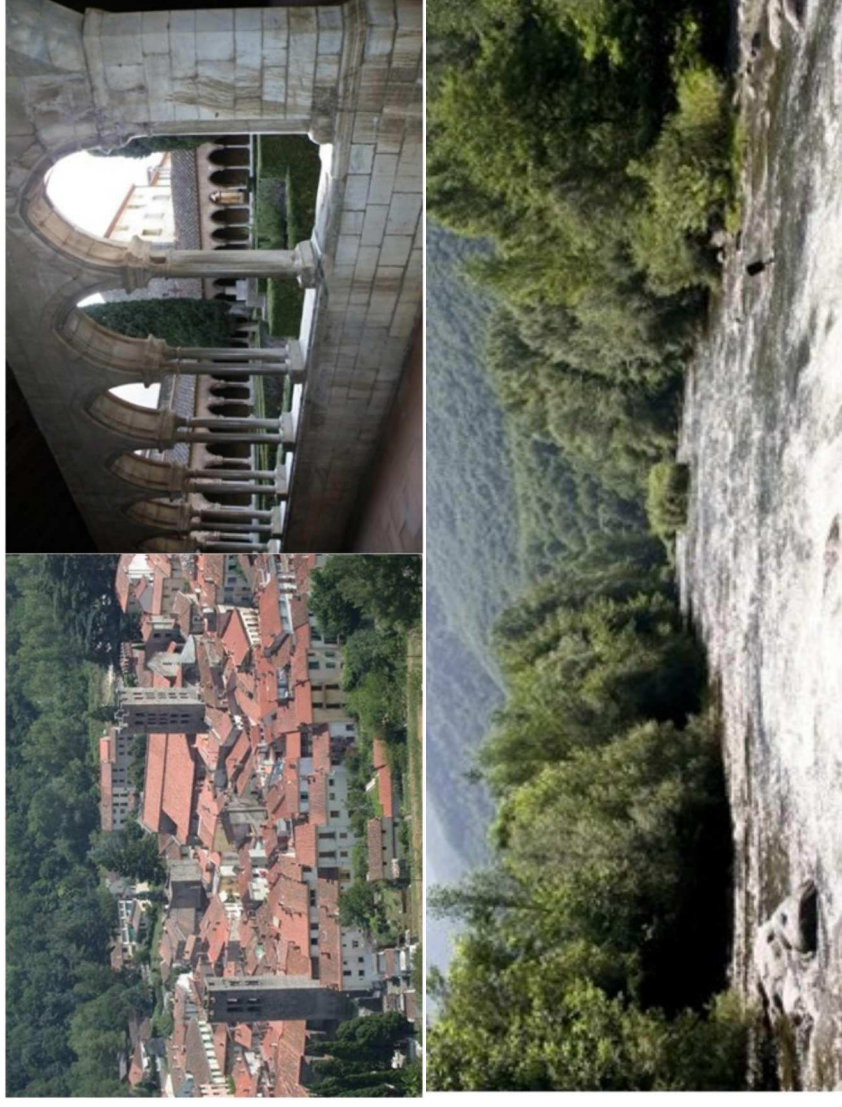
- ☐ ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

- ☐ RÈGLEMENT D'URBANISME

- ☐ PLANS DE ZONAGE

- ☐ ANNEXES

Dossier 837—ICV



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
P.A.D.D.

Dossier d'approbation du PLU

INFO CONCEPT

Pôle Urbanisme

132 rue Pierre Ciffre—66 000 PERPIGNAN
☎ : 04.68.08.11.00 ☐ : 04.68.08.11.01
✉ : icv.urba@wanadoo.fr

PURP  agence b+p



TABLE DES MATIERES

<i>Première partie : le PADD, principes généraux.....</i>	<i>p.2</i>
Quelle finalité pour le PADD ?	3
La notion de Développement Durable	4
Principes généraux du Code l’Urbanisme	5
<i>Deuxième partie : les principaux enseignements ayant contribué à l’élaboration du PADD.....</i>	<i>p.6</i>
Les données spatiales	7
Les données socio-économiques	8
Les scénarii de développement	9
Enjeux appuyant la réflexion communale sur le PADD d’Arles-sur-Tech	10
<i>Troisième partie : les grandes orientations du PADD.....</i>	<i>p. 11</i>
1. Maîtriser le développement urbain	12
2. Favoriser une démarche de renouvellement urbain	16
3. Conforter la mixité sociale et intergénérationnelle	18
4. Améliorer la mobilité sur le territoire	20
5. Maintenir et développer le niveau d’équipements et de services	25
6. Assurer une meilleure lecture du territoire et le rendre plus attractif	27
7. Conforter l’économie locale	29
8. Privilégier l’enrichissement culturel et patrimonial	32
9. Valoriser les espaces naturels et préserver la biodiversité	34
10. Intégrer à la réflexion les enjeux et les contraintes sensibles et techniques grevant le territoire arlésien	36

PREMIERE PARTIE:

LE P.A.D.D.

PRINCIPES GENERAUX

- ✓ **La finalité du P.A.D.D. ;**
- ✓ **Le Développement Durable ;**
- ✓ **Le Code de l'Urbanisme.**

Quelle finalité pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ?

Ce que le PADD doit être :

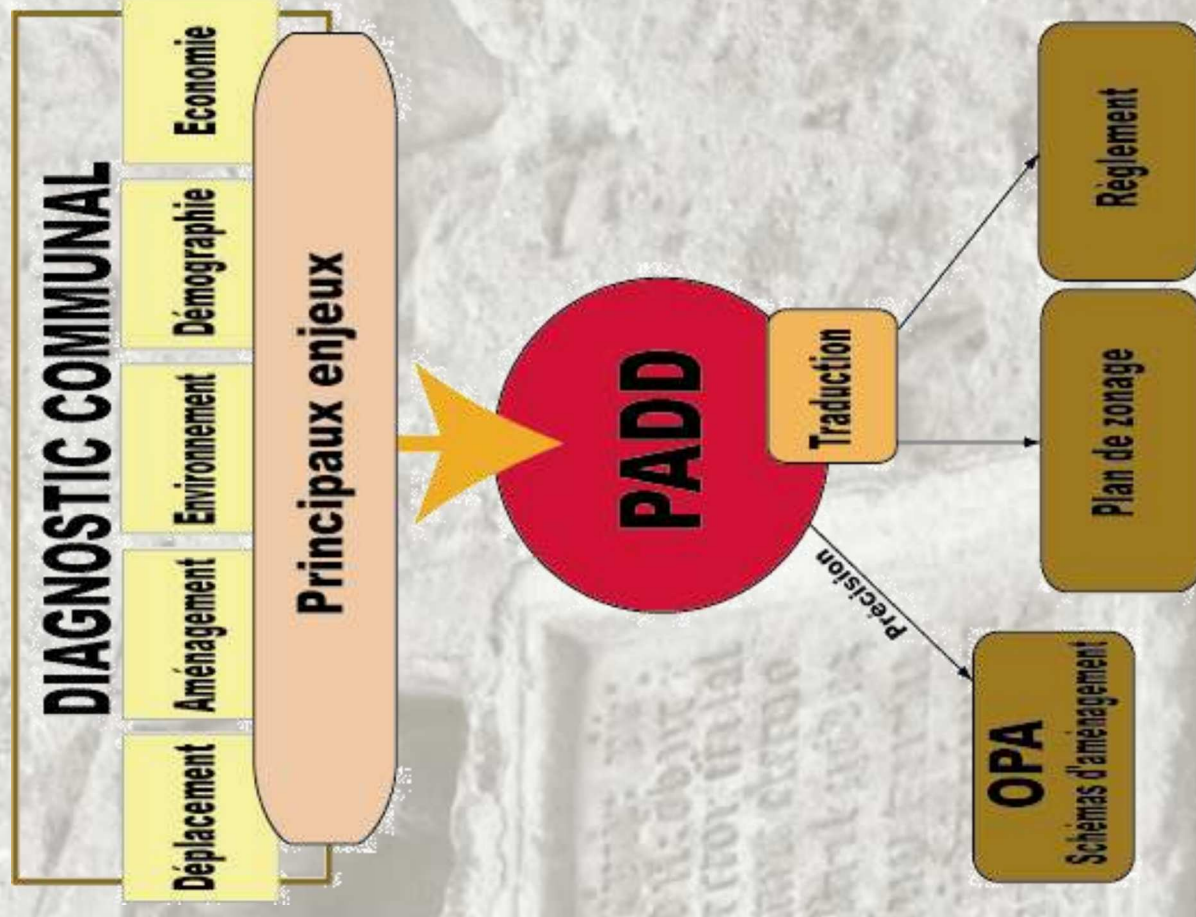
- ✓ l'expression du projet des élus sur le territoire de la commune ;
- ✓ un cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement à engager ;
- ✓ la traduction d'une vision prospective au travers de la mise en forme d'orientations générales (obligatoires) ;
- ✓ le document pivot de la procédure de PLU, l'expression politique du projet ;

Son contenu conditionne le recours aux différents types de procédures (modifications, révisions) pour faire évoluer le document d'urbanisme dans le futur.

Ce que le PADD ne doit pas être :

- × confondu avec le rapport de présentation ou tout autre document composant le dossier de PLU, il est un document à part entière ;
- × une expression trop détaillée du projet urbain qui risquerait de faire obstacle à un certain nombre d'opportunités, par nature même non prévues et non envisagées, et de conduire à des blocages et à des changements fréquents du document d'urbanisme référent ;

Il ne faut pas confondre les orientations générales, qui sont obligatoires au sein du PADD, et les Orientations Particulières d'Aménagement (OPA) qui sont facultatives et qui font l'objet d'un document particulier.



La notion de Développement Durable...



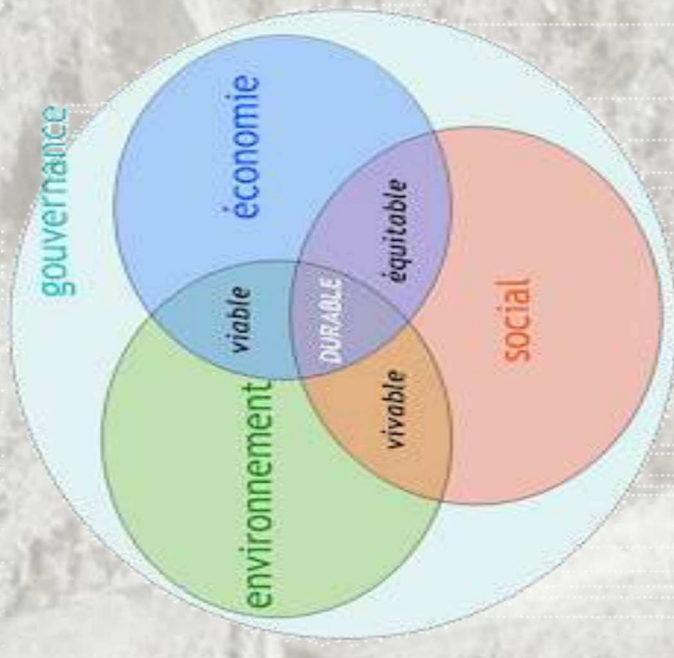
Considéré comme un mot d'ordre international, le Développement Durable trouve sa source et ses caractéristiques au sein d'une politique de l'environnement qui prend progressivement conscience qu'on s'est écarté des grands équilibres planétaires.

Trois piliers fondent les décisions et les pratiques du Développement Durable :



A l'échelle nationale les politiques publiques d'aménagement du territoire constituent l'une des premières étapes de la mise en œuvre du concept de Développement Durable. Si la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable a donné l'impulsion de ce mouvement, c'est la loi Solidarité et Renouvellements Urbains (S.R.U.) qui s'impose comme « LA » véritable rupture en matière d'aménagement. En créant de nouveaux outils de planification urbaine, au premier rang desquels le P.L.U. (et donc le P.A.D.D.), la loi S.R.U. vise au renforcement de la cohérence des politiques urbaines et territoriales dans une perspective de Développement Durable, notion mise au cœur de la démarche de planification.

Le Développement Durable est « un mode de développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de satisfaire leurs propres besoins ».



La structuration du terme « Développement Durable » et sa signification soulèvent encore de multiples ambiguïtés et confusions. Pour autant le concept emporte un accord de principe quant à ses dimensions, présentées généralement sous la forme d'un triptyque dont le succès récompense la pertinence.

Les principes généraux du Code de l'Urbanisme

ARTICLE L.110 :

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

ARTICLE L.121-1 :

Les Plans Locaux d'Urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du Développement Durable ;

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

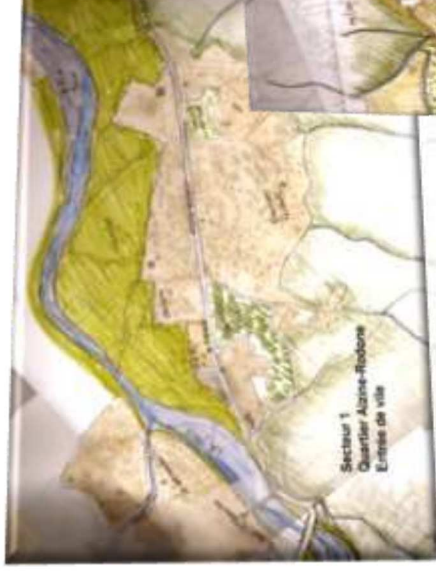
DEUXIEME PARTIE :

**LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS AYANT SERVI A
L'ELABORATION DU P.A.D.D.**

- ✓ **L'état initial de l'Environnement (données spatiales) ;**
- ✓ **Le diagnostic socio-économique (données socio-économiques);**
- ✓ **Les scénarii de développement** (extrait de la pièce n°1b : Le projet communal et ses incidences) ;
- ✓ **Les enjeux appuyant la réflexion sur le projet communal d'Arles-sur-Tech.**

Les données spatiales

- ⇒ Superficie de la commune : 2 882 hectares ;
- ⇒ Une densité de 94.3 hab / km² en 2006 ;
- ⇒ Une altitude comprise entre 226 et 1302 mètres ;
- ⇒ Une volonté collective de dynamiser l'agriculture ;
- ⇒ Plusieurs sources de risques naturels recensées, au premier rang de celles-ci figurent le risque inondation (*le Tech, le Riuferrer...*) : PPRI applicable.
- ⇒ Des contraintes physiques et sensibles.
- ⇒ Des périmètres de protection des Monuments Historiques, une ZPPAUP.
- ⇒ Un patrimoine identitaire non-protégé à la fois riche et diversifié, un paysage remarquable, un cadre de vie privilégié, un site convoité rendant le territoire attractif et confortant son potentiel touristique.
- ⇒ Une forme urbaine complexe, présentant plusieurs entités : Alzine Rodone, le centre historique avec la cellera, la Baillie, le Pas du Loup / Can Partère...
- ⇒ Une absence d'identification des entrées dans la Ville, entachant l'appropriation et l'appréciation de l'identité arlésienne pour les populations locales et de passage.
- ⇒ Un défaut d'organisation dans le bâti, une tension dans le tissu urbain, une lisibilité urbaine difficile, des connexions difficiles entre les différentes entités du bâti.
- ⇒ Un centre historique marqué par la cellera, une âme villageoise prégnante.
- ⇒ Un patrimoine vernaculaire riche et diversifié, partiellement en péril qui, corrélativement au centre ancien, gagnerait à être valorisé. On relève à ce sujet le patrimoine minier, le patrimoine civil, le patrimoine culturel, le patrimoine naturel, le patrimoine cultivé ponctué de canaux d'irrigation...
- ⇒ Certains aspects de la Ville entachant sa qualité paysagère (containers, réseaux électriques, signalisation...).
- ⇒ Un environnement naturel d'intérêt protégé sur certains secteurs, avec des potentialités de continuums verts et bleus.



Les données socio-économiques

- ⇒ 2 718 habitants recensés en 2007 ;
- ⇒ Une reprise démographique depuis 1999 (+0.1% par an depuis 1999) qui intervient après plusieurs décennies consécutives de décroissance. Elle se traduit, aux vues de l'attractivité de son cadre de vie, sur le développement de secteurs à urbaniser (zones NA ouvertes à l'urbanisation) ;
- ⇒ Une population permanente équilibrée, une population saisonnière ;
- ⇒ Un processus de décohabitation qui s'accroît, avec un besoin en logements associé ;
- ⇒ Un parc de logements caractérisé par :
 - 11.5 % de résidences secondaires et 76.5 % de résidences principales ;
 - 192 logements vacants en 2006, soit 12 % ;
 - Une diversification des formes d'accès au logement (30.7 % de locataires, 39 logements sociaux) ;
 - Une diversification des typologies d'habitat (29.5 % d'immeubles collectifs).
- ⇒ 882 actifs ont un emploi, 57.2 % travaillent dans une autre commune ;

- ⇒ une activité économique diversifiée, fortement axée sur le tourisme, avec néanmoins un défaut de commerces en centre ;
- ⇒ Une agriculture qui se maintient ;
- ⇒ de fortes migrations journalières dans les déplacements domicile/travail, prédominance de la voiture particulière ;
- ⇒ Une vie associative dynamique, de nombreuses manifestations culturelles, ludiques... organisées ;
- ⇒ Une représentation suffisante de structures publiques, mais certains quartiers qui ne disposent pas d'éléments notamment ponctuels, fédérateurs ou de centralité ;
- ⇒ Une bonne desserte du territoire, un fonctionnement viaire délicat sur certains quartiers ;
- ⇒ Une topographie contraignante limitant les possibilités de déplacements viaires et doux sur certains secteurs ;
- ⇒ Une bonne offre de stationnements, mais des stationnements anarchiques qui demeurent notamment en centre historique malgré le développement d'espaces matérialisés ;
- ⇒ Des potentialités en matière de continuité douce, à corrélérer à la nécessaire préservation du paysage et de l'environnement naturel ;
- ⇒ Une offre de transports en commun ;
- ⇒ Des travaux de réaménagement dans la traversée d'Alzina Rodona.



Les scénarii de développement exposés*

• SCENARIO « OPTIMISTE » :

- taux de croissance relevé par l'INSEE sur le territoire « Communal » de 1962 à 1975 (+1,1 %/an) ;
- 3534 habitants d'ici à 2030.

• SCENARIO « TENDANCIEL » :

- taux de croissance relevé par l'INSEE sur le territoire « Communal » de 1999 à 2006 (+0,1 %/an) ;
- 2784 habitants d'ici à 2030.

• SCENARIO « TERRITORIAL N°1 » :

- taux de croissance relevé par l'INSEE sur le canton d'Arles-sur-Tech et sur le territoire de la C.C. du Haut Vallespir de 1999 à 2006 (+0.6 %/an) ;
- 3138 habitants d'ici à 2030.

• SCENARIO « TERRITORIAL N°2 » :

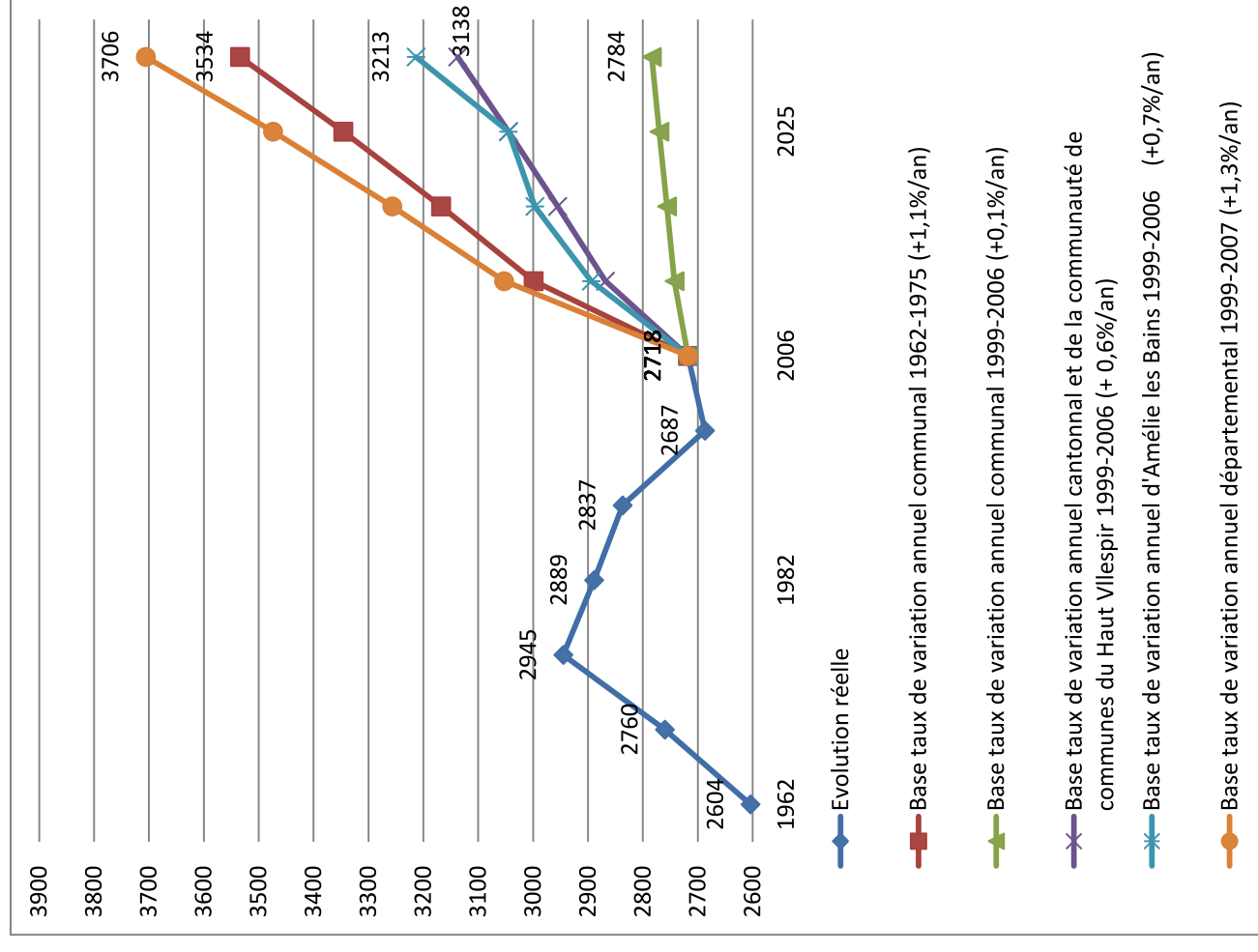
- taux de croissance relevé par l'INSEE sur la commune d'Amélie les Bains entre 1999 et 2006 (+0.7 %/an) ;
- 3213 habitants d'ici à 2030.

• SCENARIO « TERRITORIAL N°3 » :

- taux de croissance relevé par l'INSEE sur le département entre 1999 et 2007 (+1.3 %/an) ;
- 3706 habitants d'ici à 2030.

S'il est délicat d'isoler une thématique particulière, la dimension démographique relève, peut-être plus que toute autre, d'un choix politique. Dans une démarche d'aide à la décision plusieurs scénarii ont été développés sans qu'il soit nécessaire d'en choisir un plutôt qu'un autre.

Les chiffres exposés ici constituent des estimations, dont le but est d'apprécier les prévisions potentielles de ce que pourrait permettre le PLU à son échéance. Il ne s'agit en aucun cas d'une source certaine et fiable, qu'il convient donc de manier avec prudence. D'autant plus qu'il existe une caractéristique d'estimation et d'appropriation inévitable, le PLU constituant un document de prospection et non de programmation opérationnelle.



Les enjeux appuyant la réflexion sur le projet communal d'Arles-sur-Tech



TROISIEME PARTIE :

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En fonction des scénarii précédemment exposés et de ceux développés dans le projet et ses incidences (pièce n°1b), la commune a retenue une perspective d'évolution démographique comprise entre 3400 et 3550 habitants à l'horizon 2030. Afin d'y répondre, elle a défini les grandes orientations d'aménagement du PADD.



1. Maîtriser le développement urbain



2. Favoriser une démarche de renouvellement urbain



3. Conforter la mixité sociale et intergénérationnelle



4. Améliorer la mobilité sur le territoire



5. Maintenir et développer le niveau d'équipements et de services



6. Assurer une meilleure lecture du territoire et le rendre plus attractif



7. Conforter l'économie locale (commerces de proximité, tourisme, artisanat, activités de services, agriculture, sylviculture)



8. Privilégier l'enrichissement culturel et patrimonial



9. Valoriser les espaces naturels et préserver la biodiversité



10. Intégrer à la réflexion, les enjeux et les contraintes sensibles et techniques
grevant le territoire arlésien

1. Maîtriser le développement urbain

L'objectif :

A travers son projet, la commune d'Arles-sur-Tech entend poursuivre la dynamisation de son territoire tout en maintenant la qualité de son cadre de vie.
Consciente de la nécessité de poursuivre l'accueil de nouvelles populations dans une démarche dynamique mais maîtrisée, la commune d'Arles sur Tech souhaite :

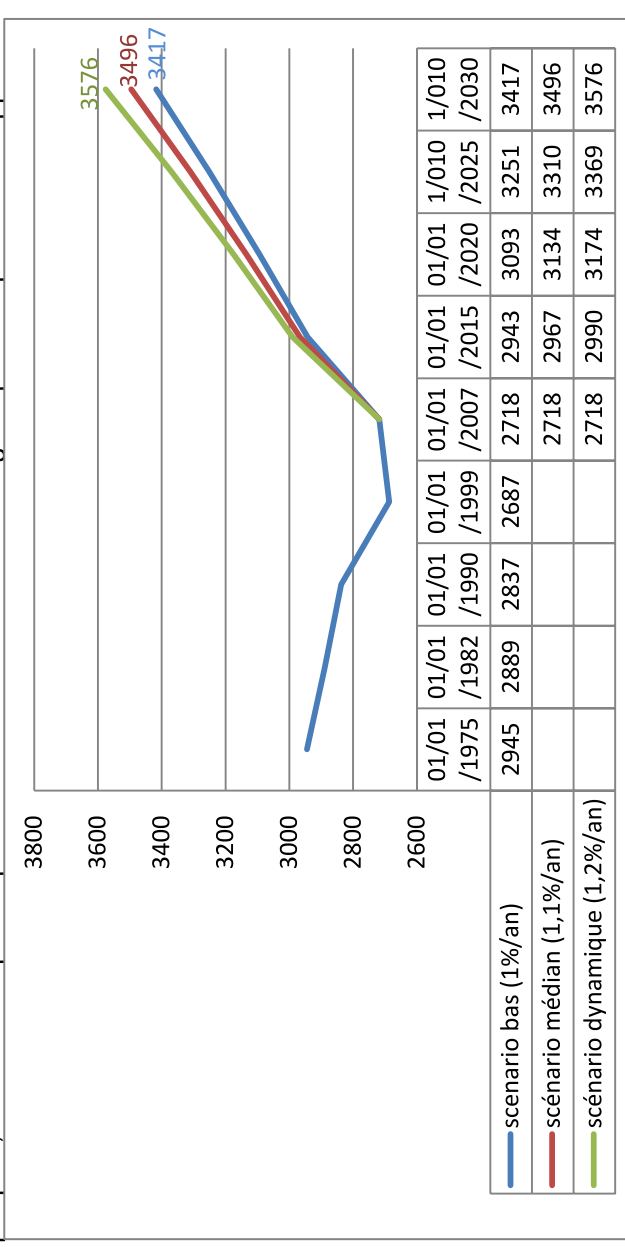
⇒ **Maîtriser le rythme de croissance de sa population**, les perspectives d'évolution démographique s'orientent entre **3 400 habitants et 3 550 habitants environ** à l'horizon **2030**, ce qui **représente une évolution démographique comprise entre 1 % et 1.2 % par an** (volonté communale d'anticiper les futurs besoins) et de rester dans une dynamique optimiste associée à une réelle qualité du cadre de vie.

Retrouvant une attractivité perdue depuis plusieurs années, la commune d'Arles-sur-Tech a atteint en 2007 un seuil démographique de 2718 habitants, seuil qu'elle n'avait plus atteint depuis les années 60.

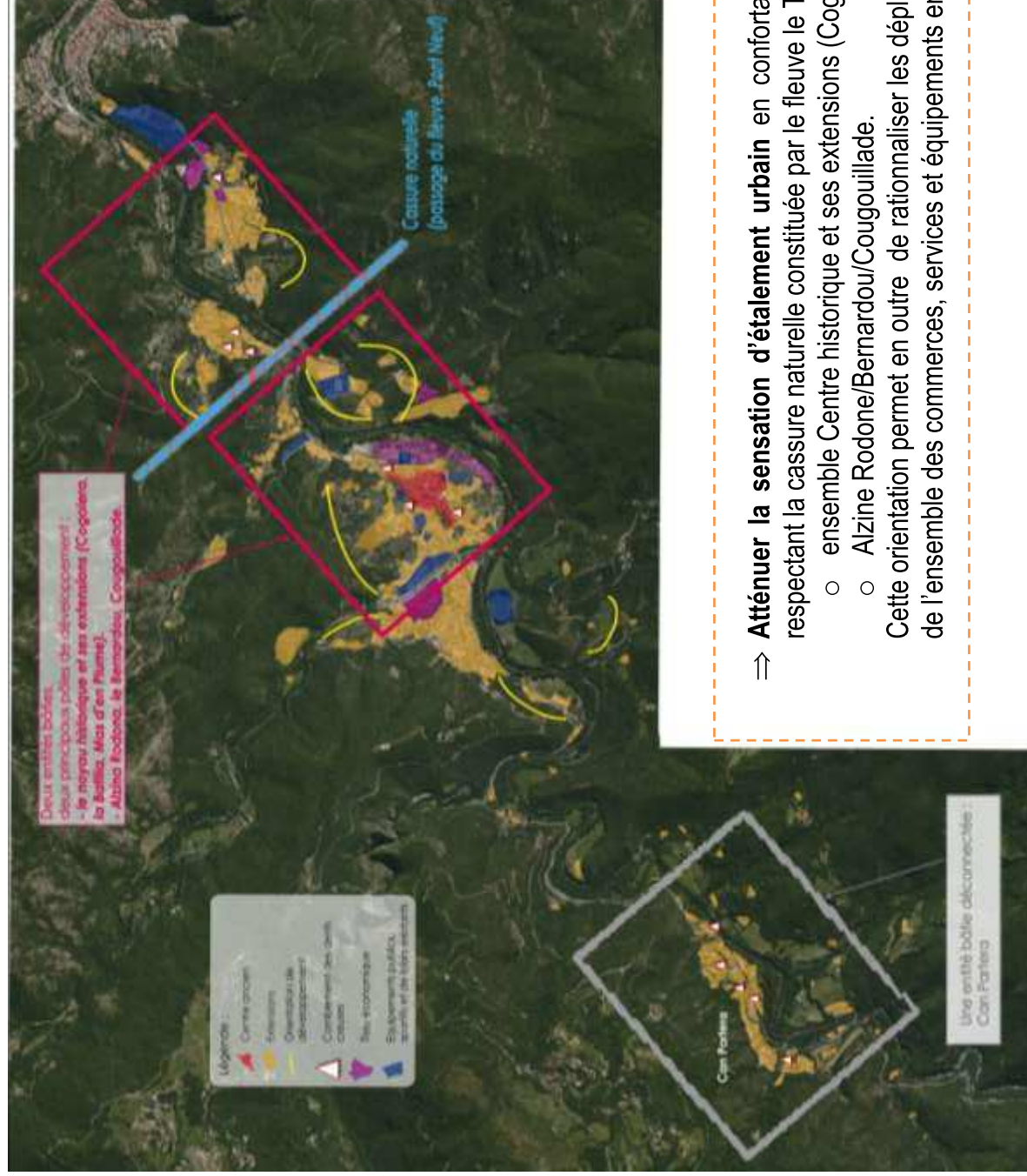
Après plusieurs décennies d'exode rural et de chutes démographiques, la commune profite pleinement d'une croissance exogène permise par le développement de certains axes au premier rang desquels figure la RD 115.

L'un des objectifs émis par le PLU est dès lors de s'inscrire dans une dynamique démographique. Cette nouvelle ère qui s'ouvre pour le territoire a conduit la municipalité à fixer **une perspective d'évolution démographique comprise entre 3400 et 3550 habitants environ à l'horizon 2030**.

Avec un taux de croissance minimal espéré de 1 %, la commune inverse les tendances enregistrées au plus fort de l'exode rural et espère ainsi atteindre un niveau de population perdu depuis. Rappelons qu'avec la projection basse (1% par an), en 2015, la commune d'Arles-sur-Tech aura seulement retrouvé la situation démographique de 1975.



1. Maîtriser le développement urbain



L'objectif :

⇒ **Répondre aux besoins spécifiques liés au desserrement de la population** (résultats du point mort) engendrant un besoin supplémentaire en logements qui n'est pas source d'un accroissement démographique, et qui permet juste à la commune de maintenir sa population à son niveau actuel.

⇒ **Atténuer la sensation d'étalement urbain** en confortant l'urbanisation autour des pôles principaux tout en respectant la cassure naturelle constituée par le fleuve le Tech et surmontée par le Pont Neuf :

- ensemble Centre historique et ses extensions (Cogolera, la Batllia, le Mas d'en Plume) ;
- Alzine Rodone/Bernardou/Cougoullade.

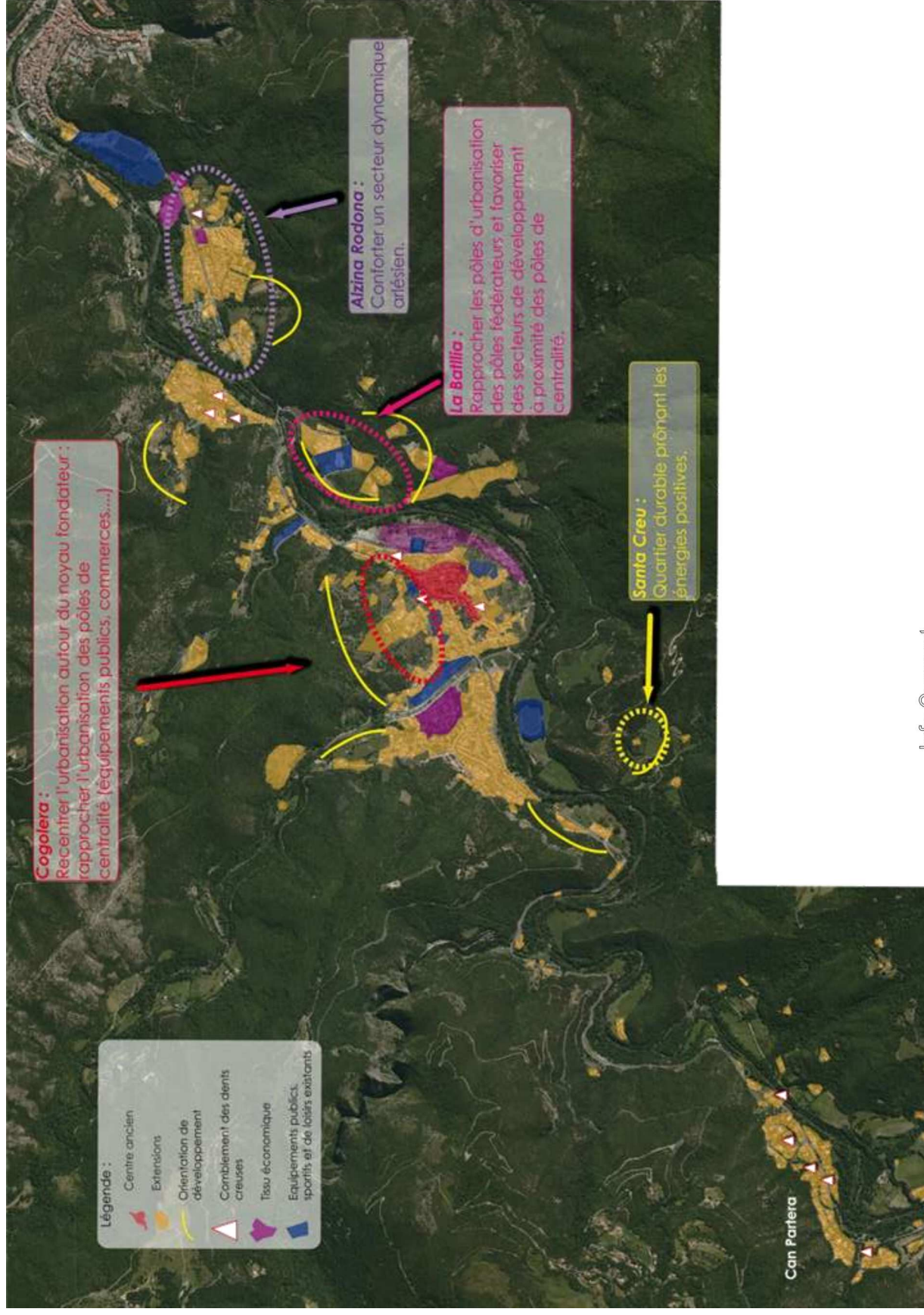
Cette orientation permet en outre de rationaliser les déplacements, de pérenniser et renforcer le fonctionnement de l'ensemble des commerces, services et équipements en présence.

1. Maîtriser le développement urbain

L'objectif :

- ⇒ Offrir des disponibilités foncières en cohérence avec les composantes du territoire et les objectifs proposés :
 - en **rapprochant les pôles d'urbanisation des espaces de centralité et des pôles les plus significatifs** :
 - recentrer l'urbanisation autour du centre historique et de Cogolera, où on retrouve une majorité d'équipements publics (scolaires, sportifs, de loisirs, culturels...), des services, des commerces de proximité...
 - assurer un développement autour de La Batllia : site fort du territoire communal accueillant des équipements publics sportifs et de loisirs importants ; secteur déjà cerné de façon naturelle.
 - permettre un développement à hauteur d'un secteur dynamique arlésien : Alzina Rodona.
 - Maintenir des secteurs plus ponctuels de développement de l'urbanisation pour terminer ou harmoniser la forme urbaine.
 - en **comblant les dents creuses**.
- ⇒ **Affiner les potentialités réelles d'urbanisation**, en s'appuyant sur les limites physiques sensibles voire l'orographie des lieux.
- ⇒ **Equilibrer le projet communal en proposant au plus grand nombre les différentes façons d'acheter** :
 - Offrir du foncier ;
 - Investir le **centre Ville** (pour un premier achat plus accessible notamment pour les jeunes).
- ⇒ **Faire des économies d'énergie** :
 - En s'inscrivant dans une démarche **d'énergie positive** par la définition de secteurs de développement spécifiques dans l'espace péri-urbain et rural.
 - En combattant la précarité énergétique en accompagnement de la lutte contre l'habitat dégradé (démarche de renouvellement urbain).

1. Maîtriser le développement urbain



2. Favoriser une démarche de renouvellement urbain

L'objectif :

Soucieuse de rendre plus attrayant et plus vivant le centre historique et de lui redonner vie, la commune d'Arles sur Tech souhaite :

⇒ **Fidéliser les populations sédentaires, et inciter les populations de passage à s'y arrêter pour :**

- l'embellissement des espaces publics (Place du Couvent...).
- la reconquête du parc vacant et la lutte contre l'habitat dégradé (triple intérêt : redonner vie au noyau central, embellir l'image de la ville ancienne et offrir des potentialités de logements).

La mise en valeur et la reconquête du centre ville permet inévitablement la consolidation des commerces de proximité, des structures publiques, des écoles, des services...

⇒ **Affiner le potentiel de l'habitat dans le centre historique par des moyens d'action :** identifier le parc dégradé qui présenterait un intérêt pour le renouvellement urbain.

⇒ **Aider à la réhabilitation notamment par la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat),** en adéquation avec les priorités de l'ANAH et les possibilités communales.

⇒ **Réfléchir au devenir du quartier des usines,** situé en continuité immédiate du centre historique (stationnements à moins de 100 mètres du centre historique, structures touristiques, regroupement d'un artisanat spécialisé...).



2. Favoriser une démarche de renouvellement urbain



3. Conforter la mixité sociale et intergénérationnelle

L'objectif :

Soucieuse d'inscrire son développement dans une démarche de mixité sociale et intergénérationnelle, favorisant l'arrivée de jeunes ménages, tout en tenant compte du profil démographique vieillissant de la population arlésienne, la municipalité d'Arles sur Tech souhaite :

- ⇒ Favoriser la mixité intergénérationnelle et le « maintien à domicile » des personnes âgées.
- ⇒ Développer des structures d'hébergement adaptées aux personnes âgées, bien insérées dans la vie locale (centre, rez-de-chaussée...).
Ces deux précédentes orientations pourront tout naturellement trouver leur concrétisation au travers de la démarche de renouvellement urbain du noyau ancien (rez-de-chaussée plus accessibles dans la réhabilitation des bâtiments dégradés, proximité des commerces et services...).
- ⇒ Maintenir et développer les structures d'accueil des personnes âgées, les structures de repos et de convalescence, un établissement de soins, notamment sur Alzina Rodona.
- ⇒ Permettre l'accueil de ménages jeunes maintenant une dynamique collective (maintien des structures scolaires, des associations sportives et de loisirs...).
L'accueil de ménages jeunes passe inévitablement par une offre de logement diversifiée et accessible, et pourra dans ce cadre, tout autant se réaliser soit par la démarche de renouvellement urbain souhaitée, soit par une diversification.
- ⇒ Assurer une diversification des formes d'habitat et des densités, en adéquation avec les composantes du territoire :
 - mixité générationnelle en cœur de Ville en accompagnement d'une démarche de renouvellement urbain.
 - habitat pavillonnaire à Cogolera, intégré dans l'environnement du site, et respectant les perceptions paysagères.
 - mixité des formes d'habitat à la Batllia (semi-collectif, individuel).
 - mixité des formes d'habitat à El Calciner : habitat pavillonnaire et densité plus marquée annonçant l'entrée de Ville (type maison individuelle accolée).

⇒ Diversifier les formes d'accès au logement afin de répondre aux besoins du plus grand nombre :

- prioriser l'accès à la propriété ;
- favoriser les primo-accédant ;
- développer le locatif ;
- poursuivre la répartition des logements de type sociaux ;
- développer le locatif spécialisé type 3^{ème} âge ;
- développer les établissements spécialisés sur des secteurs stratégiques, répondant aux besoins spécifiques des populations vieillissantes ou présentant un handicap.

⇒ Mettre en place une politique foncière, en évitant tout aspect spéculatif sur le foncier via divers outils : acquisitions foncières (droit de préemption notamment), lotissements communaux... Cette orientation est de nature à favoriser l'accès au logement pour le plus grand nombre.

3. Conforter la mixité sociale et intergénérationnelle



4. Améliorer la mobilité sur le territoire

L'objectif

Soucieuse d'organiser et de rendre cohérent le réseau de déplacements sur le territoire, la commune d'Arlès sur Tech entend :

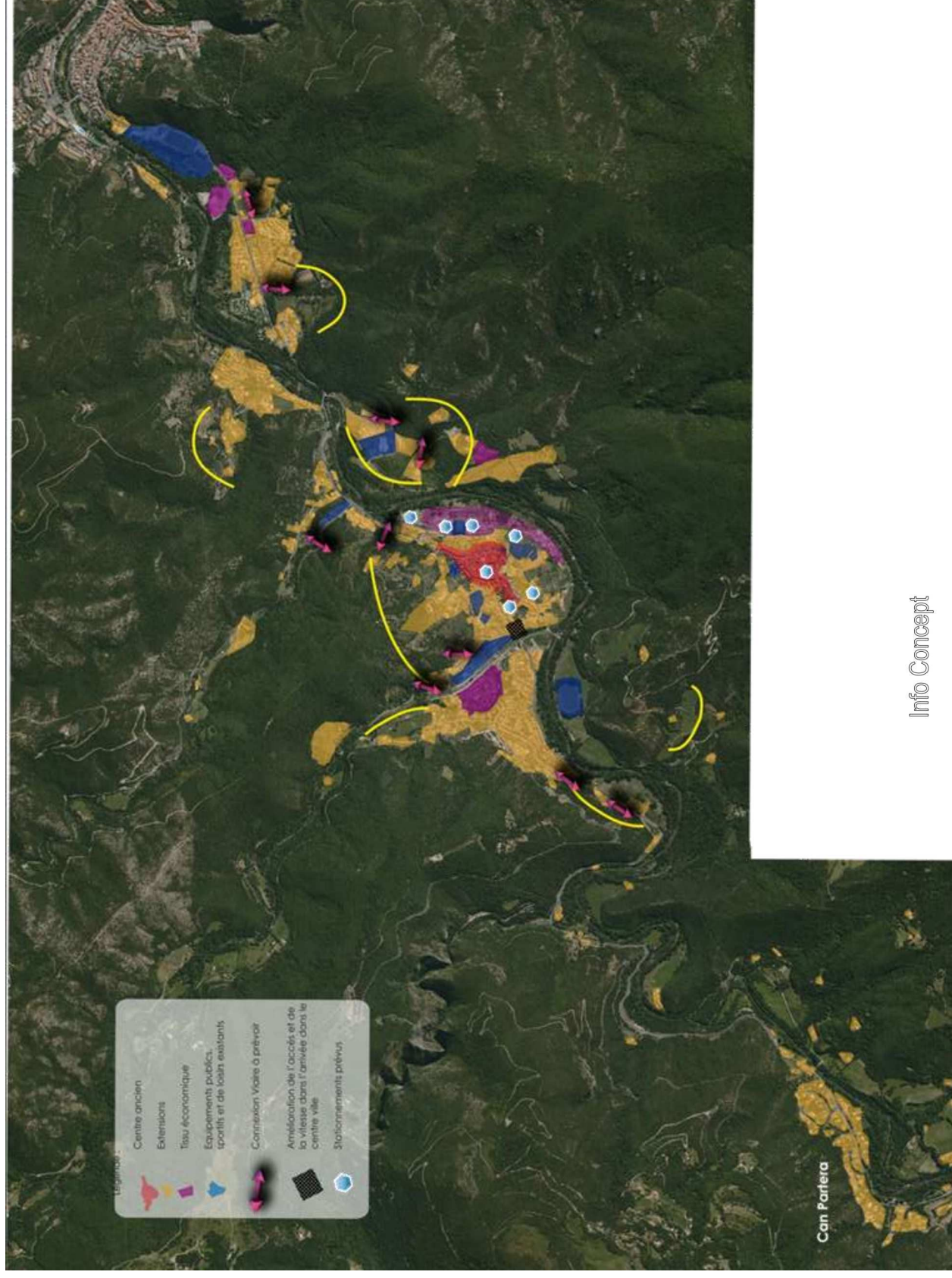
Réseau viaire :

- ⇒ **Eviter tout enclavement de nouveaux quartiers par des connexions viaires** (permettre, en fonction des contraintes et enjeux en présence, un bouclage du réseau viaire), sauf impératif technique ou topographique.
- ⇒ **Mettre en place des dispositifs spatiaux ou routiers permettant de modérer aux abords de la Ville, d'améliorer la sécurité des usagers et l'arrivée dans le centre.**
- ⇒ **Prévoir de nouveaux accès sur Cogolera.**
- ⇒ **Rationaliser l'implantation des connexions viaires et interquartiers.**
- ⇒ **Améliorer la circulation existante** dans l'empreinte bâtie existante et particulièrement dans le noyau historique.
- ⇒ **Réfléchir à de nouveaux itinéraires** permettant notamment de **désenclaver certains secteurs** du territoire.

Stationnements :

- ⇒ **Servir le cœur historique arlésien d'espaces de stationnement supplémentaires** en réinvestissant l'espace public disponible et sur des secteurs stratégiquement bien positionnés : couronne autour du noyau ancien, à moins de 100 mètres du centre, afin d'en favoriser un accès contrôlé. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la démarche de renouvellement urbain envisagée.
- ⇒ **Réglementer le stationnement** dans les nouveaux secteurs de développement.
- ⇒ **Rendre plus facilement accessible les stationnements** existants et projetés, particulièrement au niveau du vieux village.

4. Améliorer la mobilité sur le territoire

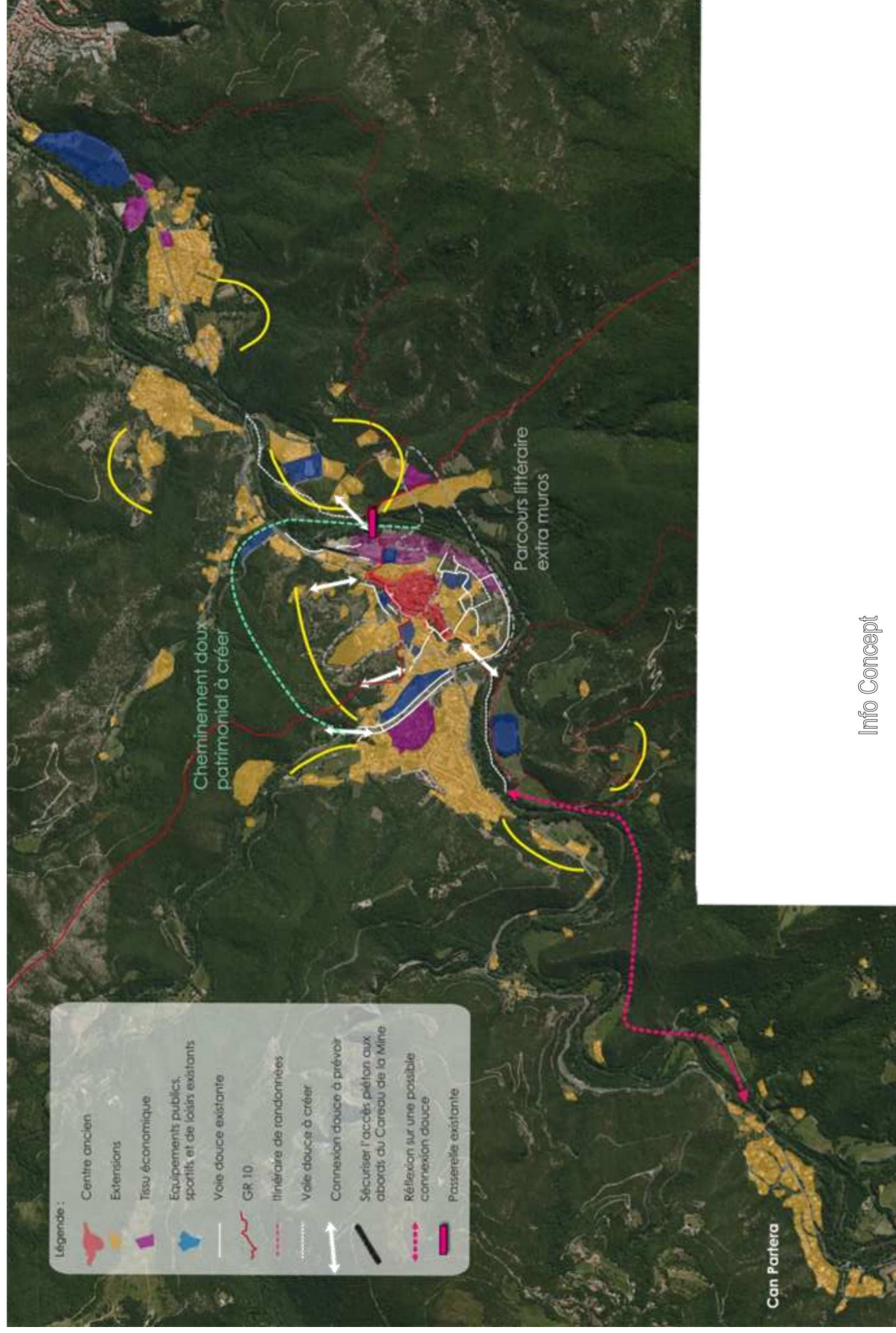


4. Améliorer la mobilité sur le territoire

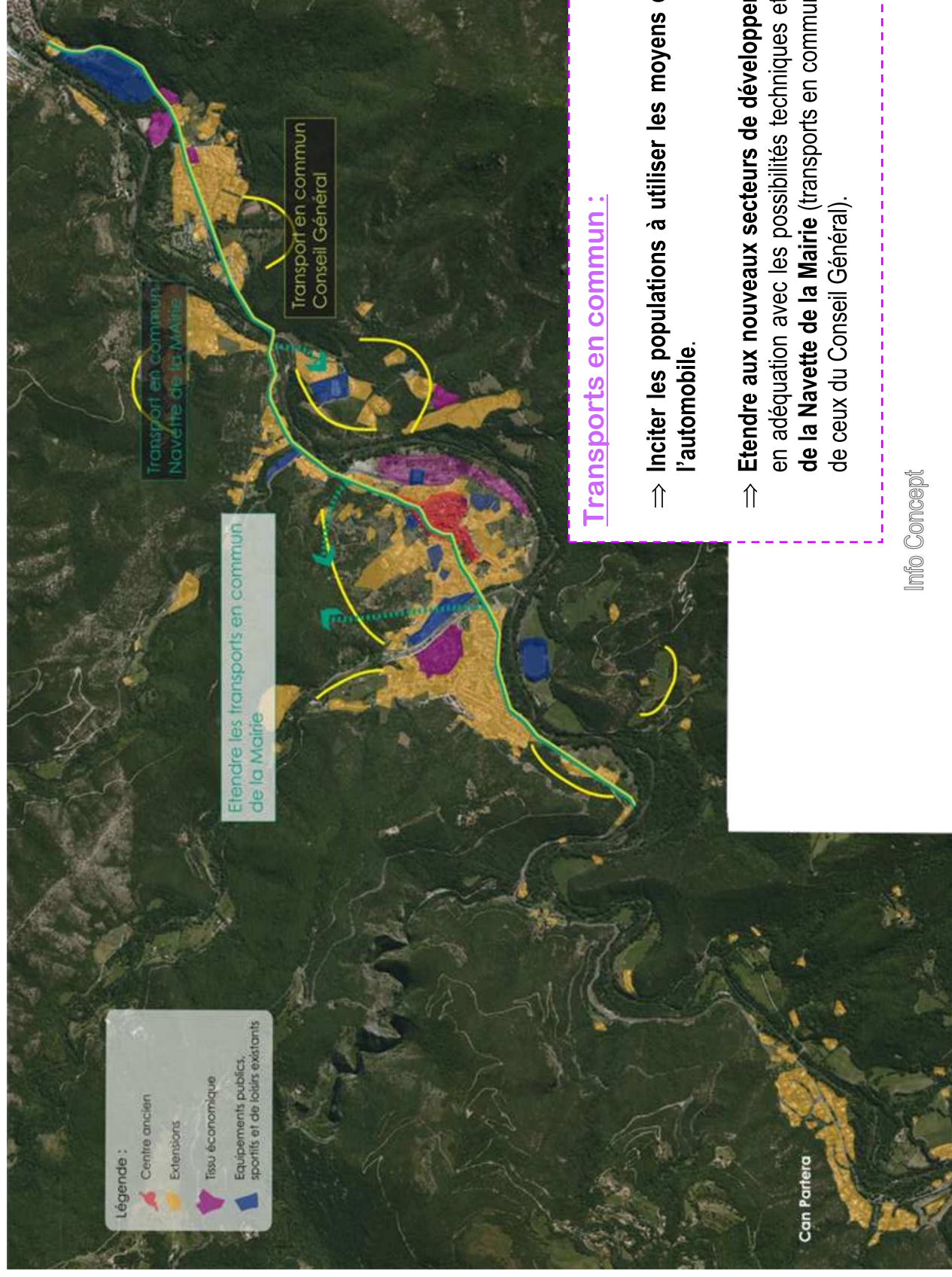
Déplacements doux :

- ⇒ **Assurer des continuités de voies douces**, en liaison avec le projet de voie verte et les liaisons douces existantes.
- ⇒ **Organiser l'usage partagé des espaces publics afin de développer des liaisons douces.**
- ⇒ **Eviter les interruptions dans les liaisons douces et les mettre en connexion avec le maillage doux** (trottoirs, espaces publics, espaces verts, parcours sportifs, passerelles existantes...) afin de favoriser des continuités de cheminements alternatifs à l'automobile (projet de trottoir sur Alzina Rodona, ...).
- ⇒ **Accompagner certains canaux par des cheminements piétons**, assurant une triple fonction d'entretien, de mise en valeur et de reconnaissance du patrimoine local.
- ⇒ **Doubler de cheminements doux** (trottoirs...) les voiries nouvelles.
- ⇒ **Mettre en place des dispositifs de déplacements doux à l'intérieur des quartiers et favoriser des liaisons transversales vers le centre historique**, en accompagnement de la volonté de renouvellement urbain.
- ⇒ **Sécuriser l'accès piéton aux abords du Carreau de la Mine.**
- ⇒ **Prendre en compte les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite.**
- ⇒ **Mettre en valeur le tracé du GR10 et de ses variantes.**

4. Améliorer la mobilité sur le territoire



4. Améliorer la mobilité sur le territoire



5. Maintenir et développer le niveau d'équipements et de services

L'objectif :

Consciente qu'un développement démographique entraîne des besoins supplémentaires s'ajoutant aux besoins actuels, et soucieuse de répondre à l'ensemble des besoins en matière d'équipements et de services, la commune d'Arles sur Tech entend :

- ⇒ Développer l'ensemble des équipements existants.
- ⇒ Le ratio démographique retenu (entre 1 % et 1,2 % par an d'évolution), devrait permettre le maintien des structures en place.
- ⇒ Réserver la possibilité d'extension de la déchetterie intercommunale, en adéquation avec les composantes du territoire.
- ⇒ Installer, sur un secteur géographiquement bien positionné, un parcours sportif, en liaison avec les cheminements piétons existants et à venir (projet de voie verte notamment).
- ⇒ Penser à un emplacement pour un futur cimetière.
- ⇒ Prendre en compte les équipements sportifs et de loisirs existants, intégrant les voies douces et les espaces verts.



5. Maintenir et développer le niveau d'équipements et de services



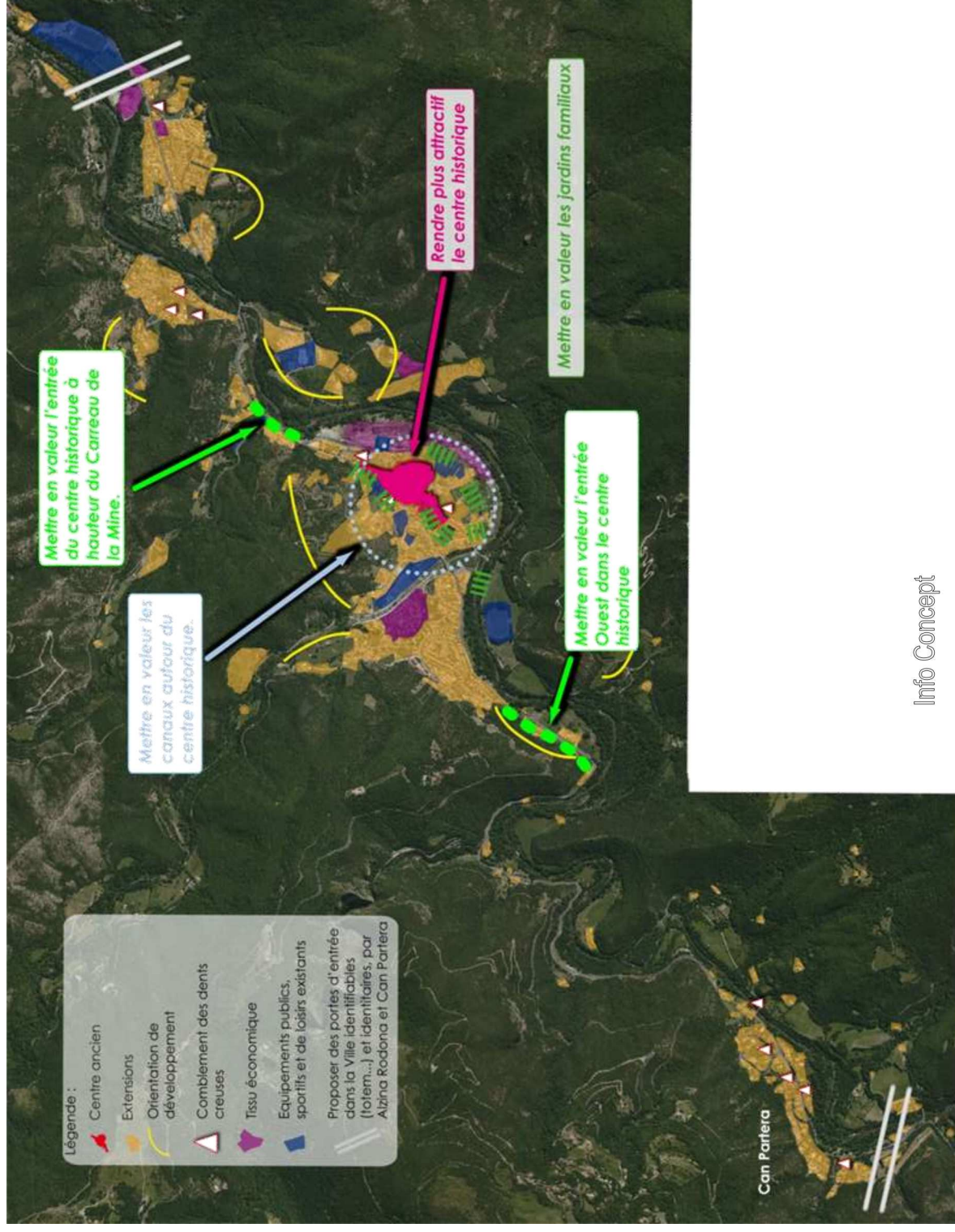
6. Assurer une meilleure lecture du territoire et le rendre plus attractif

L'objectif :

En plus de la volonté clairement affichée de maintenir son cadre et sa qualité de vie, la commune d'Arles-sur-Tech souhaite :

- ⇒ **Établir un concept au niveau des entrées de ville et valoriser leur image** (cohérence du bâti, qualité des aménagements, annonce de la Ville).
Cette orientation favoriserait en outre des retombées positives sur l'attractivité arlésienne, tant auprès des populations sédentaires que ponctuelles, en permettant effectivement l'identification des entrées de la Ville.
- ⇒ **Mettre en valeur le Carreau de la Mine en coordination avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir.**
- ⇒ **Appliquer un traitement différencié aux différentes voies de circulation afin d'identifier leur statut.**
- ⇒ **Mettre en place une signalétique spécifique pour les circulations douces patrimoniales.**
- ⇒ **Mettre en discrets les réseaux aériens** (électrique, téléphonique et sonorisation) **au niveau du noyau historique.**
- ⇒ **Rendre les équipements plus repérables et identifiables.**
- ⇒ **Embellir le centre ancien corrélativement à une démarche de renouvellement urbain** (places, détails architecturaux et vernaculaires...).
- ⇒ **Etre constamment attentif à l'image accueillante de la Ville et notamment son centre historique.**
- ⇒ **Profiter des sentiers pour mettre en valeur les canaux** (et réciproquement) de façon douce et leur donner un attrait supplémentaire.
- ⇒ **Faciliter l'intégration des populations et donner envie de vivre en centre historique** : embellissement des places majeures (Place du Couvent...), des espaces publics, de l'image de la Ville.
- ⇒ **Réfléchir à l'intégration des conteneurs collectifs** au niveau du centre historique.
- ⇒ **Développer et mettre en valeur les jardins familiaux.**

6. Assurer une meilleure lecture du territoire et le rendre plus attractif



7. Conforter l'économie locale (commerces de proximité, artisanat, activités de services, tourisme, agriculture, sylviculture)

L'objectif :

De manière globale, dans le cadre de son projet d'aménagement et de développement durable, la municipalité d'Arles sur Tech souhaite développer le potentiel économique de l'ensemble de la commune à divers niveaux : commerces de proximité, artisanat, activités de services, agriculture, sylviculture, énergies renouvelables, tourisme, ... Afin de maintenir et de développer un tissu économique diversifié relançant l'activité et offrant des emplois variés, la municipalité souhaite :

I / Dans l'espace urbain : Commerces de proximité :

- ⇒ Favoriser l'installation et la pérennisation des commerces de proximité dans le centre ville.
- ⇒ Rendre la partie historique toujours plus attractive et rénover l'habitat dégradé pour y accueillir de nouvelles populations.
- ⇒ Assurer des connexions douces transversales avec les nouveaux secteurs de développement pour faciliter l'accès aux commerces.
- ⇒ Servir le centre historique et ses abords par la création d'espaces de stationnement supplémentaires en cohérence avec une démarche de renouvellement urbain.

Artisanat :

- ⇒ **Permettre le regroupement de l'artisanat spécialisé**, à proximité notamment des anciennes usines, en lien avec l'attractivité touristique du territoire, et en favorisant un aménagement qualitatif.
- ⇒ Réfléchir à la création d'une zone (ou plusieurs micro zones) d'activités afin de donner un nouvel élan à l'artisanat.

Activités de services :

- ⇒ Organiser et accueillir des formations reconnues, dans le domaine de l'aide à la personne, par exemple au Centre de la Batllia et en lien avec la Maison de Retraite et le Château Bleu.
- ⇒ Pérenniser, en les modernisant et en les adaptant les établissements de soins, de convalescence et de repos, qui assurent des emplois à une partie très importante de la population active.
- ⇒ Être en mesure d'exécuter de nouvelles activités de ce type.

7. Conforter l'économie locale (commerces de proximité, artisanat, activités de services, tourisme, agriculture, sylviculture)

II / Dans la partie rurale de la commune :

Sylviculture :

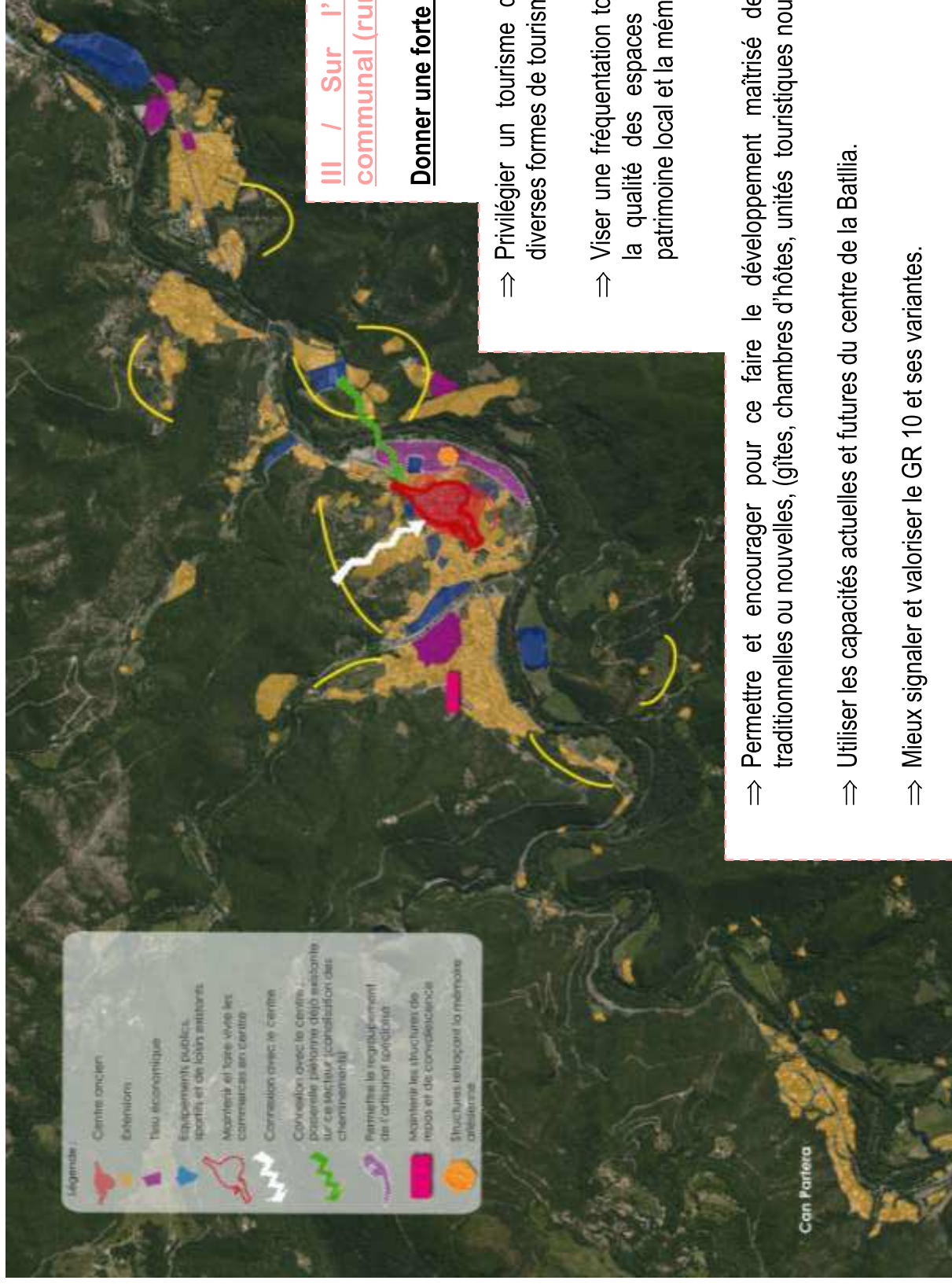
- ⇒ Respecter la vocation sylvicole des principaux espaces forestiers
- ⇒ Considérer la forêt comme un cadre privilégié pour le développement durable et mettre l'accent, en s'inspirant de la Charte forestière de territoire, sur ses multiples usages (écologique, économique, touristique, pédagogique...)
- ⇒ Valoriser tout particulièrement la filière bois énergie, pleinement compatible avec ces derniers et faciliter l'entretien du patrimoine forestier, la relance des activités, la création d'emplois...

Agriculture :

- ⇒ Préserver les espaces permettant d'assurer la poursuite ou la reprise d'activités agricoles viables.
- ⇒ Soutenir l'agriculture.
- ⇒ Encourager, dans toute la mesure du possible, la création de nouvelles activités d'avenir (élevage, apiculture, trufficulture, agritourisme...)
- ⇒ Identifier dans l'ensemble des secteurs ruraux de la Commune, les terrains et les bâtiments susceptibles de faire l'objet de changements de destination visant à permettre la multiplication des structures d'accueil touristiques.

La sylviculture et l'agriculture sont activités qui participent pleinement à la dimension économique d'Arles-sur-Tech.

7. Conforter l'économie locale (commerces de proximité, artisanat, activités de services, tourisme, agriculture, sylviculture)



8. Privilégier l'enrichissement culturel et patrimonial

L'objectif :

Consciente de son capital patrimoine, soucieuse de le préserver mais surtout de le mettre en valeur, la commune d'Arles sur Tech souhaite :

- ⇒ **Accompagner les cheminements doux existants et à venir d'une signalétique directive et informative** rappelant une partie des matériaux emblématiques arlésiens (le fer), et permettant aux populations la découverte du patrimoine identitaire arlésien aujourd'hui délaissé : anciens quartiers industriels, jardins familiaux...
- ⇒ **Développer des cheminements piétons type « patrimoniaux », parcours littéraire, intra muros et extra muros, en lien avec les circuits touristiques pédestres existants, par la mise en place d'une signalétique spécifique.**
- ⇒ **Intégrer, au réseau de circulations douces, des points d'accroches patrimoniaux**, permettant l'appréciation des éléments du patrimoine vernaculaire en présence (point d'accroche des cheminements doux) : sources, fontaines, la Torre de Falgas (située sur un sentier prisée, permet des perspectives visuelles d'intérêt sur des éléments identitaires comme le Canigou, Batère, le noyau ancien...).
- ⇒ **Préserver les vues lointaines** (vers le fort d'Amélie, depuis la Torre, Can Valent, Las Guardias, Pin Parasol...) et les éléments emblématiques d'Arles sur Tech.
- ⇒ **Identifier le patrimoine vernaculaire**, les mémoires bâties de l'identité arlésienne, afin de leur assurer une protection ou de favoriser leur mise en valeur : Pin Parasol, bâtisses d'intérêt du noyau ancien, sources, canaux...
- ⇒ **Revaloriser les jardins familiaux.**
- ⇒ **Assouplir les directives de la ZPPAUP et revoir son périmètre**, peu adaptée au contexte communal et pour pouvoir intégrer de nouvelles données intimement liées au développement durable et aux énergies renouvelables.
- ⇒ **Préserver les composantes architecturales d'intérêt** composant le **noyau historique** d'Arles sur Tech : ferronneries d'art, portes cochères... Mais laisser une plus grande souplesse dans l'habitat plus récent, adapté au mode de vie d'aujourd'hui.
- ⇒ **Améliorer l'accessibilité aux édifices d'intérêt naturel et patrimonial dans un circuit historique, traditionnel, culturel et de mémoire** : la Cascade de Marie Valenta, l'Oratoire, des fours à chaux, Dolmen, la Torre de Falgas, la Chapelle Santa Creu...
- ⇒ **Santa Creu** : rendre accessible l'édifice. Santa Creu, site à part entière dans l'affectif collectif local, est un but de promenade apprécié de tous les Arlésiens.

8. Privilégier l'enrichissement culturel et patrimonial

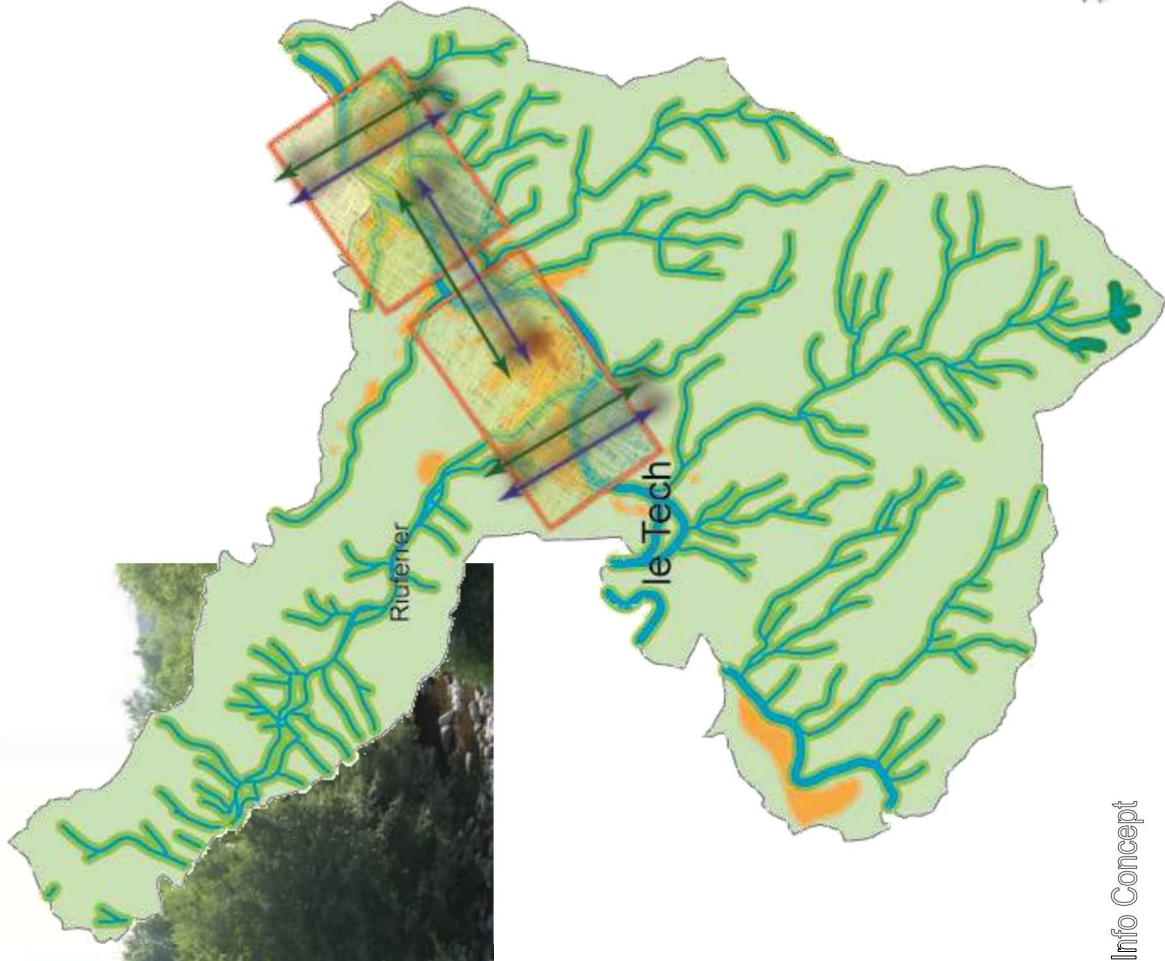


9. Promouvoir les espaces naturels et préserver la biodiversité

L'objectif :

- ⇒ **Définir des continuités biologiques** afin de préserver la biodiversité et de maintenir les populations animales et végétales en place.
 - **Grâce à une trame bleue autour du Tech (épine dorsale de cette continuité biologique hydrographique) :**
 - reliée aux rivières (Riuferret), ruisseaux et canaux (jardins familiaux) ;
 - accompagnée par des liaisons douces ;
 - à mettre en valeur ;
 - aidée, dans sa préservation, par une signalétique environnementale informative et pédagogique ;
 - intégrée, comme composante, dans les divers aménagements ;
 - restaurée sur certaines portions, dans la mesure du possible et en fonction des circonstances locales.
 - **Grâce à une trame verte :**
 - reliée avec les espaces agricoles, jardins familiaux, ripisylves, espaces verts aux parties boisées ;
 - gérer les sentiers de randonnée (GR10, ...) et d'observation, et bien les localiser (dans un souci de préservation optimale de la trame verte) ;
 - à mettre en valeur ;
 - aidée, dans sa préservation, par une signalétique environnementale informative et pédagogique ;
 - intégrée, comme composante, dans les divers aménagements et les divers usages du sol (agricole, sylvo-pastoral...).
 - gérée en adéquation avec le risque incendie (limitation du risque par les espaces ouverts, éviter la fermeture du milieu naturel déjà ouvert – pastoralisme, entretien des sentiers par les chasseurs).
- ⇒ **Réaliser, dans les futurs projets d'aménagements et d'urbanisation, des connexions avec la trame verte et bleue.** En plus du maintien de la biodiversité, ils pourraient intervenir comme des espaces fédérateurs, de respiration du bâti, de valorisation du site.
- ⇒ Permettre l'implantation d'Unités Touristiques.
- ⇒ Canaliser autant que possible les cheminements piétons pour éviter, tant d'un point de vue de la matérialisation que de la sensibilisation, les piétements sur des espaces non initialement prévus à cet effet.

9. Promouvoir les espaces naturels et préserver la biodiversité



10. Intégrer à la réflexion, les enjeux et les contraintes sensibles et techniques grevant le territoire arlésien

L'objectif :

- ⇒ Optimiser l'espace en comblant certaines dents creuses situées en zone bleue du PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).
- ⇒ Intégrer la gestion du risque d'incendie et de feu de forêt, par de la sensibilisation et par le maintien d'espaces ouverts (agriculture, aménagement d'espaces, éviter la fermeture des milieux, entretenir la forêt et maintenir son accessibilité...).
- ⇒ Intégrer le raccordement et la suffisance des réseaux à la réflexion communale.
- ⇒ Assurer une bonne gestion des eaux pluviales.
- ⇒ Réfléchir au problème de l'assainissement à Can Partera et ses environs.